

ARRETE

concernant la circulation routière

Le Conseil communal d'Hauterive,

Vu la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958,
Vu l'Ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979,
vu la loi sur les routes (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,

arrête:

Article premier : Le parcage dans les places de parc se trouvant sur l'esplanade du STPA, sont soumises à paiement, système horodateur.

Article 2 : L'horaire et les tarifs de parcage sont les suivants.
Tous les jours de 8 heure à 18 heures.
Les 10 premières minutes sont gratuites mais avec ticket obligatoire.

1 heure, Fr. 0.50. 2 heures, Fr. 1.--. 3 heures, Fr. 2.--. 4 heures, Fr. 3.--. 5 heures, Fr. 3,50. 6 heures, Fr. 4.--. 7 heures, Fr. 5.--. 10 heures, Fr. 6.--. Chaque jours supplémentaires, Fr. 6.--.
Ticket obligatoire derrière le pare-brise.

Article 3 : Deux places pour handicapés sont marquées en dessous du dit parking, ces emplacements sont limités à 4 heures.

Article 4 : Le parcage est interdit en dehors des cases.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace celui du 4 avril 2007.

Article 6 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale et cantonale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

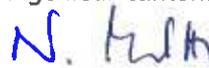
Le président : Le vice-secrétaire :

R. Mauri

P. Zürcher

Décision : approuvé ce jour
Neuchâtel, le **20** JUIL. 2021

L'ingénieur cantonal

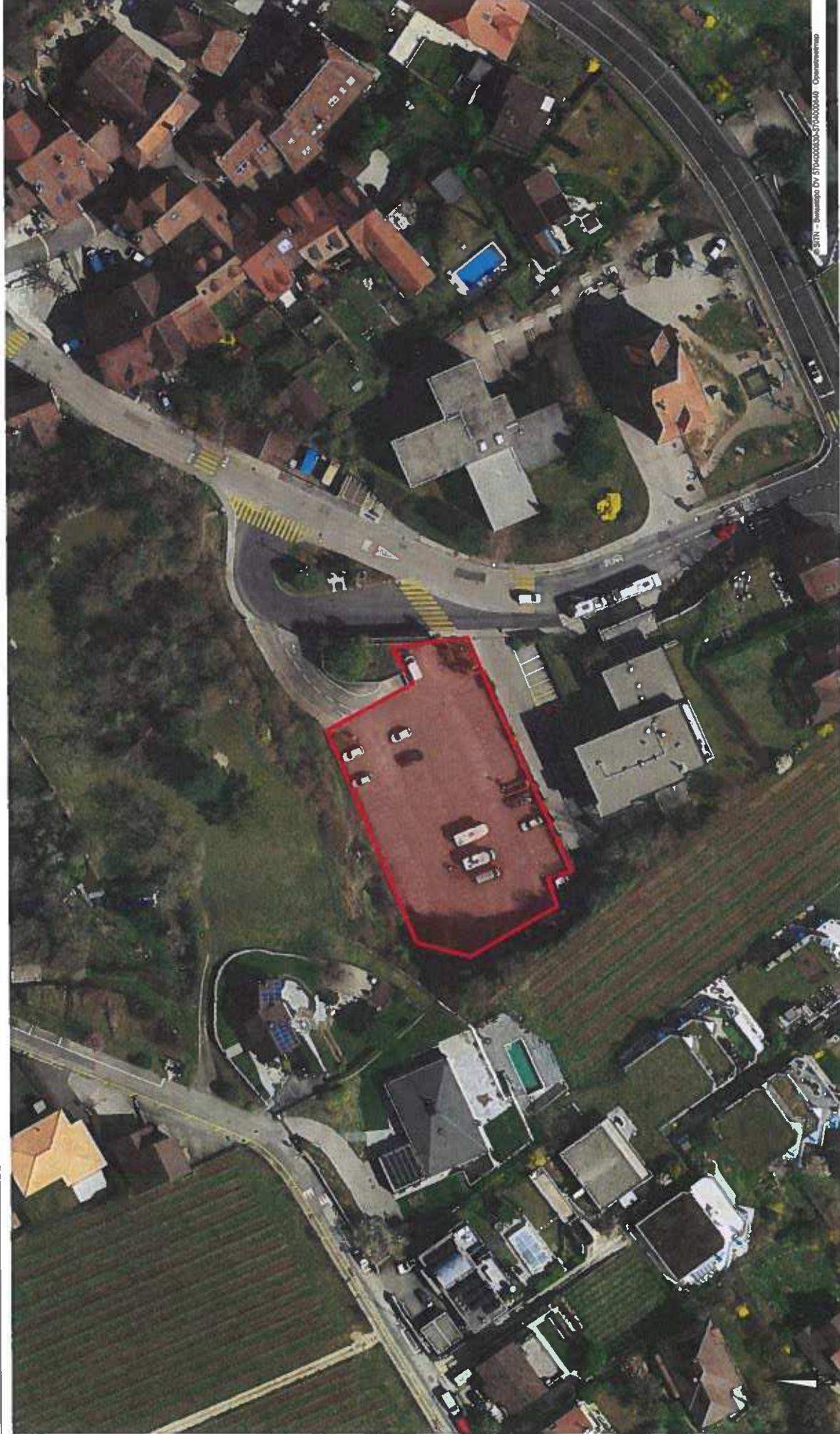


Nicolas Merlotti

Hauterive, le 12 juillet 2021

"La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2001 Neuchâtel.

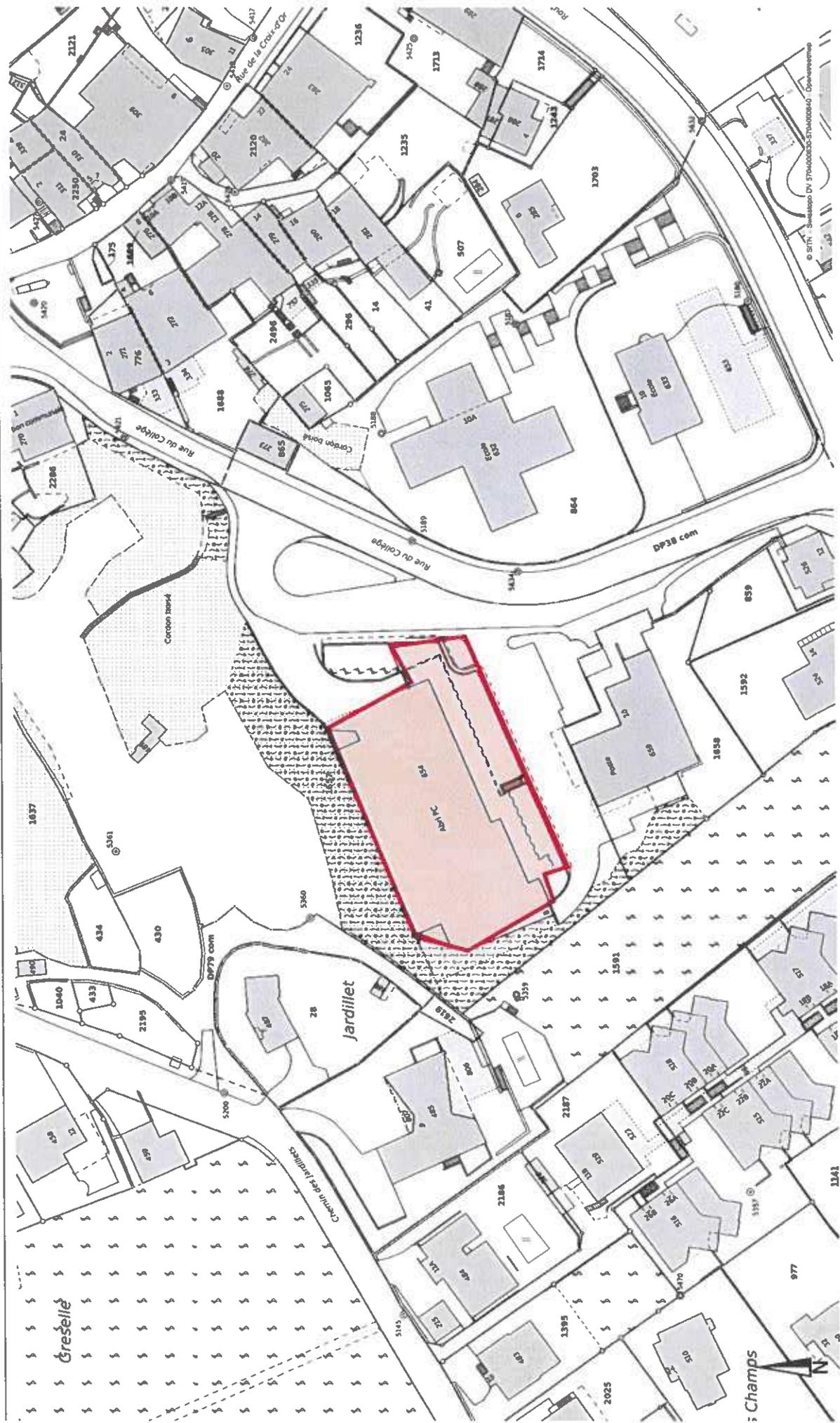
Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur."



Echelle 1:1000



GÉOPORTAIL DU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE NEUCHÂTELOIS



Echelle 1:1'000